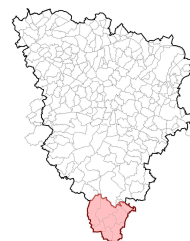


La Communauté de Communes de la Contrée d'Ablis – Porte d'Yvelines

Principales caractéristiques

Nombre de communes :	8
Population totale :	7123

Localisation au sein du département



Maintien de la Communauté de Communes de la Contrée d'Ablis – Porte d'Yvelines

La Communauté de Communes de la Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines (CCCAPY) existe depuis 2003. Elle est caractérisée par un coefficient d'intégration fiscale très élevé, du même niveau que trois des quatre communautés d'agglomération du département. Manifestement, cet EPCI a contribué à limiter ou à résorber le nombre de syndicats présents sur son territoire.

Elle fait partie du projet de SCoT Sud Yvelines.

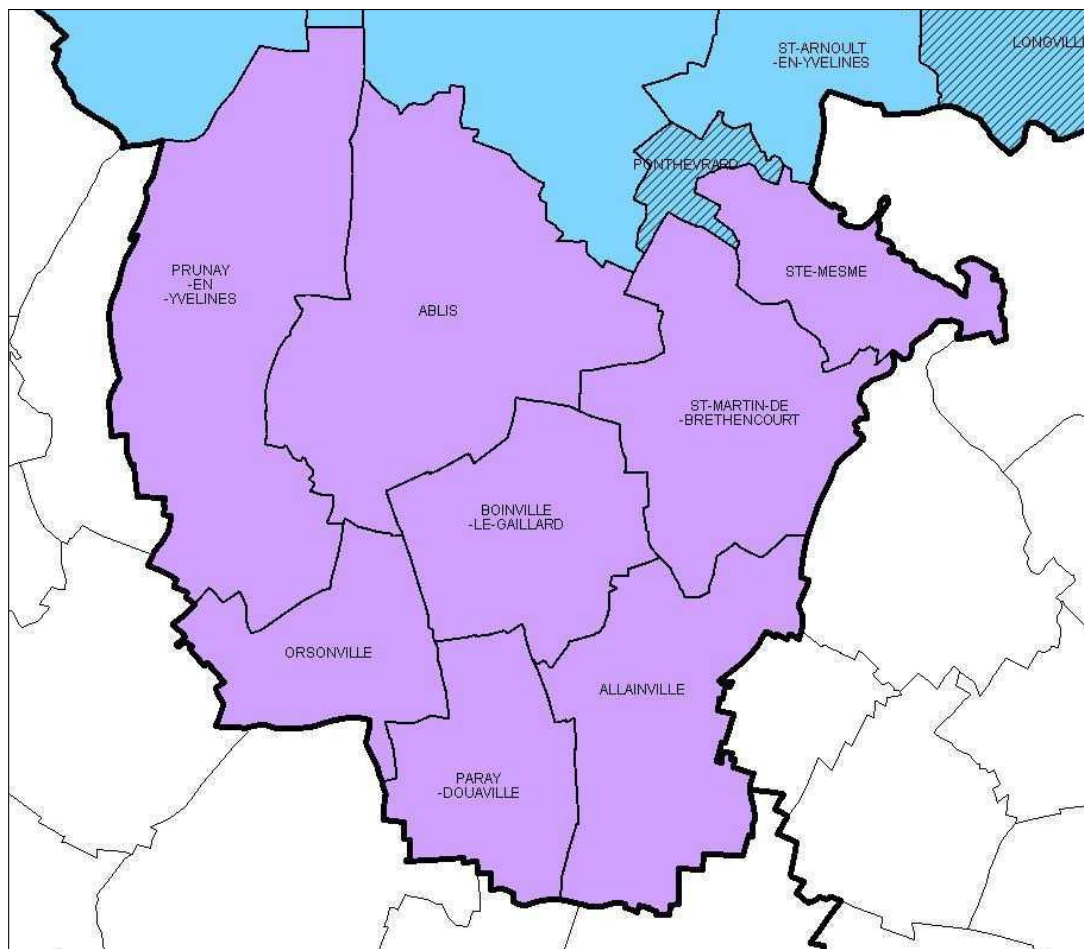
Le territoire de la communauté de communes recouvre le plateau d'Ablis. Il est délimité par le massif de la forêt de Rambouillet au Nord, et par les limites du département des Yvelines.

La communauté de communes est traversée par de nombreux axes d'importance nationale : l'A10 et l'A11 et la ligne TGV. La RN10 et la RN191 permettent respectivement de relier les Yvelines à Chartres dans l'Eure-et-Loir et à Etampes dans l'Essonne.

Ablis constitue un pôle local d'emplois et d'équipements, dont l'aire de rayonnement s'étend sur le plateau.

Le territoire de la CCCAPY, structuré autour d'Ablis présente des caractéristiques spécifiques (plateau, territoire agricole de la Beauce, carrefours d'infrastructures, ...), et son périmètre, cohérent avec le fonctionnement de l'extrémité Sud du département, peut être maintenu en l'état à ce stade.

Périmètre de la Communauté de Communes de la Contrée d'Ablis – Porte d'Yvelines



Caractéristiques fiscales de l'EPCI

Répartition des communes par strate		
strates	nombre	population
Communes de moins de 2 000 habitants	7	3 817
Communes de 2 000 à 5 000 habitants	1	3 306
Communes de 5 000 à 10 000 habitants	0	0
Communes de plus de 10 000 habitants	0	0
Total	8	7 123
Pour mémoire, EPCI préexistant : CC Ablis Porte Yvelines		
	8	7123

Convergence imposition CFE	
taux voté EPCI	16,90%
Intégration immédiate si taux CFE le moins élevé / taux CFE le plus élevé > ou = 90%	Non
Période de lissage des taux	10 ans (durée choisie par EPCI)

EPCI :	Bases d'imposition sur les ménages			Bases d'imposition sur les entreprises
	TH	TFB	TFNB	CFE
	Bases	Bases	Bases	Bases
en €	10 594 525	9 529 058	645 612	4 833 046
€/ hab.	1 487,37	1 337,79	90,64	678,51
Moyenne départale en €/hab.	1752,28	1565,16	7,23	429,27
Ecart	-264,91	-227,37	83,41	249,24
soit (en %)	-15,12	-14,53	1 153,63	58,06

impositions auto-liquidées	
Produits CVAE	IFER
292 910	24 480
41,12	3,44
65,71	5,24
-24,59	-1,80
-37,42	-34,41

Poids relatif des communes membres					
communes	% base TH	% base TFB	% base TFNB	CFE	
				% base	taux actuel
ABLIS	34,07	50,46	20,90	21,47	17,08
PRUNAY-EN-YVELINES	14,62	10,76	18,95	20,94	18,38
ORSONVILLE	3,80	3,45	8,00	7,35	15,28
BOINVILLE-LE-GAILLARD	9,16	7,12	13,18	12,64	15,94
PARAY-DOUAVILLE	3,36	2,87	9,01	8,99	16,59
SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT	13,13	9,03	11,87	11,51	16,13
SAINTE-MESME	17,80	13,75	3,27	3,33	16,94
ALLAINVILLE-AUX-BOIS	4,05	2,56	14,83	13,77	15,44
Total	100	100	100	100	

Dans cette hypothèse, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) "Ablis Porte d'Yvelines" regrouperait, comme actuellement, 8 communes et formerait un ensemble de 7 000 habitants.

Les bases d'imposition sur les ménages reflètent une situation relativement défavorable en termes de tissu fiscal (base TH inférieure de 15 % à la moyenne départementale) alors même que celles de la fiscalité localement taxable sur les entreprises sont significativement supérieures à cette moyenne (+ 58 % pour la CFE).

Il est rappelé que l'EPCI actuel a opté pour une période de lissage des taux de 10 ans.

Source : DGFIP

Proposition de simplification de la carte intercommunale

L'ensemble des syndicats dont le périmètre couvre au moins une commune de la Communauté de Communes de la Contrée d'Ablis – Porte d'Yvelines ont été ventilés en fonction de leur périmètre et de leurs compétences dans le tableau page suivante.

Les communes adhèrent directement à un total de 3 syndicats à vocation unique (SIVU).

La simplification de la carte intercommunale nécessite une étude plus approfondie des statuts et des compétences des différents groupements.

		Cas 3 : l'EPCI est totalement inclus dans le périmètre du syndicat	Cas 4 : le périmètre de l'EPCI chevauche celui du syndicat
obligatoires	Compétences		
	Aménagement de l'espace	SMESY	
	Actions de développement économique		
optionnelles	Protection et mise en valeur de l'environnement	SICTOM de Rambouillet	
	Politique du logement et du cadre de vie		
	Création, aménagement et entretien de la voirie		
	Équipements culturels, sportifs et scolaires		
	Action sociale		
	Assainissement		<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU d'assainissement rural de la région de Gazeran (SIARRG) (1/2) et le SIRR carte D
Compétences	Autres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU Adduction d'eau de la région d'Ablis 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU transport et équipement de la région de Rambouillet (SITERR) (<i>transports non urbains</i>) ▪ SIVU d'assainissement rural de la région de Gazeran (SIARRG) (2/2) , SIIRR et le SEY

facultatives			
--------------	--	--	--

Note : En ligne, les compétences retenues sont celles des Communautés de Communes telles que les définit le code général des collectivités territoriales